

IN MEMORIAM

4 Jean Foyer

LIBRE OPINION

5 ♦ **Entre concurrence et propriété intellectuelle**

Manuel Roche

DOCTRINE

9 ♦ **Aspects juridictionnels et procéduraux des brevets européen et communautaire**

Jean-Christophe Galloux
Bertrand Warusfel

« Plusieurs spécialistes en propriété industrielle et en droit communautaire se sont rassemblés sous l'égide de l'IRPI afin d'émettre des propositions sur les problématiques juridictionnelles et procédurales ayant trait à la mise en place du brevet communautaire et à la résolution du contentieux des brevets européens. Ces réflexions ont été menées à la lumière des projets élaborés en Europe depuis 1975 et notamment celui du Conseil européen diffusé en novembre 2008.

19 ♦ **La contrefaçon en droit d'auteur Naissance – extension – scission**

David Lefranc

« Circonscrite par le paradigme de l'édition, la contrefaçon ne constitue à son origine que la sanction du droit de reproduction. C'est au cours du XIX^e siècle que le délit de contrefaçon et celui de représentation illicite se rapprochent, jusqu'à fusionner lors de la loi du 11 mars 1957. Depuis, la contrefaçon est la sanction générale du droit d'auteur. Mais, de nos jours, la contrefaçon est décriée par le grand public, de sorte qu'elle entretient la haine du droit d'auteur. Aussi est-il devenu nécessaire de scinder la contrefaçon, de manière à ce qu'une infraction sui generis réprime à sa place la délinquance du public. C'est d'ailleurs le chemin qu'emprunte progressivement le droit communautaire.

31

♦ **Un regard transatlantique sur les « scènes à faire » et autres banalités en droit d'auteur**

Winston Maxwell
Katherine Bolger
Thomas Zeggane

« Les droits américains et français partagent le principe de non-protection des idées en droit d'auteur, principe régulièrement appliqué par les tribunaux des deux pays. La frontière entre l'expression originale susceptible de protection et les idées de libre parcours est difficile à tracer, que ce soit aux États-Unis ou en France. Le principe de la liberté d'expression apparaît de manière plus ou moins explicite dans les décisions, rendant celles-ci imprévisibles. Des décisions récentes montrent cependant une convergence dans la méthodologie utilisée par les tribunaux français et américains, notamment sur la question de l'accès à l'œuvre préexistante, élément très important en droit américain mais qui a été jusqu'à une époque récente absent des décisions françaises. Enfin, les tribunaux américains utilisent le terme en français « scènes à faire » - expression qui n'a par ailleurs aucune signification en français - pour désigner les situations dramatiques qui découlent de manière logique et prévisible d'une idée de départ. En français on appellerait cela des scènes banales, ou des scènes qui relèvent du fonds commun de la littérature.

39

♦ **Contrefaçon de brevet : comparaison des systèmes français et allemand**

Florian Bertsch
Eric Sergheraert
Nicolas Cornet

« De nos jours, du fait de la mondialisation la plupart des entreprises actives sur le marché allemand le sont également sur le marché français et inversement. Bien qu'en Allemagne et en France, les systèmes juridiques et la législation en matière de contrefaçon de brevet soient très similaires, ils présentent tout de même des différences significatives que les entreprises actives sur les deux marchés ne peuvent pas ignorer.

CHRONIQUES

47

♦ **Droit d'auteur et droits voisins**

André Lucas
Valérie-Laure Benabou
Jean-Michel Bruguière

84 ♦ **Droit des marques et autres signes distinctifs**

Georges Bonet
Marc Sabatier
Ignacio de Medrano Caballero

106 ♦ **Concurrence - Responsabilité civile**

Jérôme Passa

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

114 ♦ **Lettre d'Espagne**
Pirates français, abritez-vous sous le pavillon d'Espagne et vazez en toute tranquillité à vos occupations !

Albert Gallego

ACTUALITÉS

119 ♦ **Publications récentes**

120 ♦ **Actualité réglementaire**